

Le conseil d'administration de la Cnaf a émis un avis défavorable sur le PLFSS 2020

Réuni le 3 octobre, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a rejeté le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020.

Les administrateurs de la Cnaf se sont exprimés sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 avec une majorité de positions défavorables avec :

- 19 voix contre (3 CGT, 3 Fo, 3 CFDT, 2 CFTC, 2 CFE-CGC, 1 Personnalité qualifiée et 5 Unaf) ;
- 10 prises d'acte (3 CPME, 6 Medef, 1 Unapl/Cnpl) ;
- 4 abstentions (1 Personnalité qualifiée, 3 U2P).



Les administrateurs ont toutefois salué parmi les mesures concernant la branche Famille la création d'une prestation pour les aidants familiaux, l'automatisation du passage à la retraite à 67 ans pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active et de l'Allocation adulte handicapé, ainsi que l'extension des missions de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA), permettant de procéder à l'intermédiation financière des pensions alimentaires à partir de juin 2020.

Contact presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84
presse@cnaf.fr